



AUTORISATION DE VOIRIE 2026

(Occupation du domaine public communal)

Références :

Code Général des Collectivités Territoriales L2212 – 1 et 2

Règlement municipal de voirie des 18 juin et 22 octobre 2003 mis à jour le 22 janvier 2018

Délibération n°169-2025 en date du 15 décembre 2025

Tarifs :

Les 2 premiers mois par ml par jour (avec un montant de perception minimum de 5€) → **0.70 €**

Après ce délai, par jour → **1.40 €**

Nom et adresse du demandeur :

Adresse mail :

@

N° de téléphone :

N° de siret :

Objet et adresse des travaux :

Ex : **Objet** → **échafaudage pour ravalement de façades** : fournir nom du demandeur + adresse des travaux + **numéro de l'autorisation d'urbanisme liée** le cas échéant (DP ou PC)

Nature de la demande d'occupation :

Grue

Benne

Echafaudage

Véhicule

Autre (précisez) :

Date des travaux : du / / au / /

Linéaire de voirie objet de la présente demande :

..... mètres

.....

(chiffres et lettres)

Cette autorisation sera délivrée à la condition que le pétitionnaire se soit acquitté des droits correspondants à la précédente autorisation (le cas échéant).

Le Pétitionnaire certifie exactes les informations portées sur la présente fiche et s'engage à faire part sans délai de toute modification survenue lors des travaux à l'égard de ses déclarations.

Date :

Signature :

Cachet :